

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**DUBUIS Yann, GEFFROY Patrick, HALLAUER Emilie, HAOND Séverine, ISSERTINE William, JOLY Sylvain, LAFFONT Juliette, LEYNAUD Jourdaïne, MARIJON David, MARTARESCHE Alain, MORGANTI JEANGEORGES Marie-Claire, MOYON Amélie, PETIZON Guillaume, RODIGUEZ Sylvain.**

Absent excusé : CLERIN Maxime a donné procuration à Yann DUBUIS

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr MEISS Bernard, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

CLERIN Maxime, DUBUIS Yann, GEFFROY Patrick, HALLAUER Emilie, HAOND Séverine, ISSERTINE William, JOLY Sylvain, LAFFONT Juliette, LEYNAUD Jourdaïne, MARIJON David, MARTARESCHE Alain, MORGANTI JEANGEORGES Marie-Claire, MOYON Amélie, PETIZON Guillaume, RODIGUEZ Sylvain dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Juliette LAFFONT, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : MOYON Amélie

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**ÉLECTION DU MAIRE :**

***Premier tour de scrutin***

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur David MARIJON : 14 voix

Monsieur David MARIJON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur David MARIJON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINTS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint Andéol de Vals un effectif maximum de 4 (quatre) adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 (quatre) postes d'adjoints et d'un conseiller délégué.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire et d'un conseiller municipal délégué.  
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **ELECTION DES ADJOINTS :**

#### **Election du Premier Adjoint :**

Candidat : GEFFROY Patrick

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur GEFFROY Patrick : 13 voix

Monsieur GEFFROY Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) Premier adjoint au maire.

#### **Election du Second Adjoint :**

Candidat : LAFFONT Juliette

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame LAFFONT Juliette : 15 voix

Madame LAFFONT Juliette ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) Second adjoint au maire.

#### **Election du Troisième Adjoint :**

Candidat : HALLAUER Emilie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame HALLAUER Emilie : 15 voix

Madame HALLAUER Emilie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) Troisième adjoint au maire.

#### **Election du Quatrième Adjoint :**

Candidat : PETIZON Guillaume

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur PETIZON Guillaume : 15 voix

Monsieur PETIZON Guillaume ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La confidentialité qui va de pair avec la fonction d' élu est signifiée à tous les membres du conseil municipal. La séance du conseil municipal est alors close.

Vu Le Maire, MARIJON David

*L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie*